

CONNECTE NOTRE PAYS

BILLET DE SESSION SEPTEMBRE 2017

EDITORIAL

Mesdames, Messieurs,



Plusieurs dossiers centraux pour le secteur des télécommunications se trouvent à une étape importante : le Conseil fédéral va prochainement présenter son message consacré à la révision de la loi sur les télécommunications (LTC). En leur qualité de fournisseurs d'infrastructures et de services de télécommunication,

nos membres sont directement concernés par les éventuelles modifications et nouveautés induits par cette révision. Nous avons participé à la procédure de consultation et vous avons tenus informés des questions pertinentes pour notre branche. Dès lors, nous sommes ravis que Monsieur Philipp Metzger, Directeur de l'Office fédéral de la communication OFCOM, vous présente personnellement les propositions de révision de la LTC et en discute avec vous lors de la prochaine manifestation de session.

Le marché des télécommunications n'est pas le seul à faire parler de lui. Le marché suisse des retransmissions sportives en direct connaît lui aussi une actualité chargée. En effet, la nouvelle chaîne MySports diffusée par les membres de SUISSEDIGITAL sera lancée avec succès le 8 septembre. Sous la houlette de Steffi Buchli, MySports fera souffler un vent de renouveau sur le marché du sport en direct dominé pendant beaucoup trop longtemps par Swisscom et Teleclub.

Notre manifestation de session se déroulera le mercredi 13 septembre 2017.

Je vous remercie d'ores et déjà de votre inscription (info@suissedigital.ch) et de votre participation !

Le mercredi 13 septembre 2017, de 12h30 à 14h30, au restaurant « zum Äusseren Stand », Berne - salle « Empire »

Dès 12h30	Apéritif et déjeuner
13h30	Exposés et discussion

Merci de votre engagement et de votre soutien.

Pierre Kohler

Président de SUISSEDIGITAL

Révision de la LTC : des armes égales pour les concurrents de Swisscom

À la fin septembre 2016, le Conseil fédéral a présenté le rapport consacré aux résultats de la consultation sur la révision de la LTC et a confié au DETEC le mandat d'élaborer un message d'ici à septembre 2017. Il ressort du rapport que la révision de la LTC prévue à l'origine en deux parties a été grandement rejetée. SUISSEDIGITAL se réjouit que les mesures requises soient abordées en une seule révision. Pour SUISSEDIGITAL, il s'agit pour l'essentiel d'éviter que Swisscom transfère dans le monde de la fibre optique et de l'IP sa domination du marché, fruit de son histoire. Il faut donc rapidement s'attaquer aux questions portant sur l'accès aux nouvelles technologies réseau. La question de la couverture à large bande complète sur l'ensemble du pays et des conditions cadres requises pour y parvenir mérite toute notre attention. La future révision législative doit renforcer le principe de l'autorégulation. Il faut ensuite mettre en œuvre les mesures rapidement afin que la concurrence entre les infrastructures soit garantie sur le long terme. Ce n'est qu'ainsi que la place économique suisse restera compétitive.

Révision de la LDA : les fournisseurs d'accès Internet ne doivent pas devenir le prolongement du bras de la justice

Nos membres sont aussi des fournisseurs d'accès Internet. Ils jouent donc un rôle clé dans la révision de la loi sur le droit d'auteur (LDA). SUISSEDIGITAL a souligné en permanence que le projet devait se concentrer sur la lutte contre la piraterie sur Internet. Le compromis obtenu en la matière est solide. Le message consacré à la révision de la LDA (annoncé pour fin 2017 / début 2018) doit maintenant indiquer un renoncement clair aux mesures de blocage par les fournisseurs d'accès. Il faut également renoncer à l'envoi d'avertissements explicites en cas de graves violations des droits d'auteur par le biais des réseaux Peer-to-Peer. Ces mesures sont très délicates car elles touchent à la sphère privée et au secret des télécommunications. De plus, les fournisseurs d'accès Internet deviendraient ainsi le prolongement du bras de la justice. SUISSEDIGITAL s'y oppose. L'application juridique incombe à l'État. Il ne faut pas non plus oublier que des mesures menant à une surveillance des clients finaux sont douteuses pour un État de droit.

Joint-Venture « Admeira » : le débat fondamental doit être intégré à la discussion sur la loi sur les médias

Alors que le Parlement est actuellement en train de débattre du Service public, l'Office fédéral de la communication évalue la possibilité de remplacer la LRTV par une nouvelle loi sur les médias. SUISSEDIGITAL suit la situation avec attention et examine si les demandes soulevées au niveau du Parlement seront intégrées à la nouvelle loi sur les médias. La motion de la commission « Garantir la diversité médiatique en Suisse » (17.3555) demande par exemple à ce que « toutes les entreprises de médias intéressées puissent participer aux mêmes conditions et sans subir de discriminations » aux coopérations d'entreprises médiatiques (voir aussi la « Sélection d'interventions parlementaires » ci-après). SUISSEDIGITAL soutient cette demande. En effet, Admeira met en danger la diversité médiatique de la Suisse par son modèle commercial. L'échange de données entre les trois entreprises participant à cette Joint-Venture nuit ainsi directement aux recettes publicitaires des journaux régionaux et des autres entreprises médiatiques privées. Constatation de SUISSEDIGITAL : il n'est pas possible que des entreprises des pouvoirs publics (Swisscom et la SSR) puissent se permettre des pratiques concurrentielles illégales au détriment des entreprises privées. Le Conseil fédéral a demandé le rejet de la motion en indiquant qu'il n'est « pas judicieux » d'adopter une nouvelle réglementation alors que la révision totale de la loi sur les médias est en cours. SUISSEDIGITAL exposera sa position lors de la consultation consacrée à cette nouvelle loi sur les médias.

SÉLECTION D'INTERVENTIONS PARLEMENTAIRES DE LA SES- SION DE SEPTEMBRE 2017

17.3355 **Motion Garantir la diversité médiatique en Suisse** **CE, le 26 septembre**

Dans le cadre de l'élaboration de la loi sur les médias, la motion demande à modifier l'article 29 LRTV de sorte que les coopérations de la SSR avec d'autres entreprises de médias contribuent à renforcer la diversité des opinions et de l'offre et que l'absence de discrimination soit garantie. La demande de principe est juste et appropriée.

SUISSEDIGITAL souligne que, en adoptant cette motion de la commission, le Conseil des États indique clairement que les attentes à l'égard de la nouvelle loi sur les médias sont aussi élevées dans ce domaine. Dans sa prise de position sur la motion, le Conseil fédéral conseille certes début juillet 2017 de rejeter la motion tout en soulignant qu'il faut répondre à de telles questions dans « les contours de la future loi sur les médias électroniques et du service public ». C'est précisément ce que doit garantir la nouvelle loi sur les médias.

– Position de SUISSEDIGITAL : **OUI à la motion 17.3355**

Motion 17.3627 Po. **Modèle fondé sur les contenus partagés** **CE, le 26 septembre**

Le Conseil fédéral doit élaborer un projet prévoyant, dans le cadre d'une révision partielle de la LRTV et dans la perspective de l'élaboration de la nouvelle concession destinée à la SSR, la possibilité d'instaurer un modèle de contenu partagé, qui permette aux entreprises privées de médias suisses d'utiliser facilement les reportages de la SSR. Dans la mesure du possible, différentes versions abrégées des reportages de la SSR ainsi que les diverses versions originales devront être proposées. Afin d'éviter les abus et de garantir le respect des obligations légales envers des tiers, la réutilisation de ces contenus doit être réglée au moyen de licences d'utilisation. Pour ses propres productions et pour les productions étrangères, la SSR doit si possible acquérir les droits d'auteur et les droits d'utilisation nécessaires à une mise à disposition.

SUISSEDIGITAL redoute qu'un modèle fondé sur les contenus partagés favorise les monopoles et entraîne une diminution des ressources principalement dans le

domaine journalistique et au niveau des particuliers.

– Position de SUISSEDIGITAL : **NON à la motion 17.3627**

PROGRAMME DE LA MANIFESTATION DE SESSION DE SEPTEMBRE 2017

Le mercredi 13 septembre 2017, de 12h30 à 14h30, au restaurant « zum Äusseren Stand », Berne - salle « Empire ».

Philipp Metzger, Directeur de l'Office fédéral de la communication OFCOM, vous présentera en personne la révision de la loi sur les télécommunications (LTC).

Programme :

Dès 12h30	Apéritif et déjeuner
13h20	Allocution de bienvenue et introduction Pierre Kohler Président de SUISSEDIGITAL
13h30	Révision de la LTC Philipp Metzger Directeur de l'Office fédéral de la communication OFCOM
13h45	SUISSEDIGITAL : principales questions actuelles Dr Simon Osterwalder Directeur de SUISSEDIGITAL
14h00	Questions et discussion

Nous apprécierions que vous réserviez cette date.

Nous nous ferons un plaisir de prendre note de votre inscription par e-mail à l'adresse info@suissedigital.ch ou par téléphone au 031 328 27 28.